

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix
=====

LOI N° 017/88 du 17/09/88

PORTANT SUPPRESSION DU MONOPOLE DE
L'OFFICE CONGOLAIS D'INFORMATIQUE
(O. C. I.)

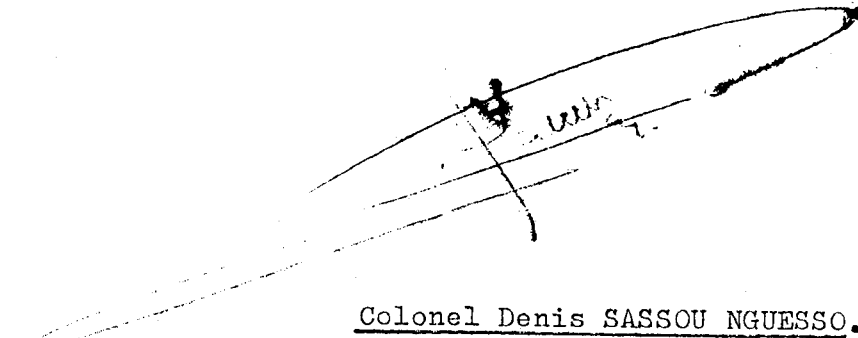
L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE
ET ADOPTE,

C.C.P.C.T
LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :

Article 1er..- Il est mis fin au monopole de l'Office Congolais d'Informa
tique (O. C. I.).

Article 2..- La présente loi, sera publiée au Journal Officiel de la Répub
que Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 17 SEPTEMBRE 1988



Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-